

vœux pas prêter le serment exigé aujourd'hui des membres du Parlement; mais l'autorité qui ordonna la formule, c'est-à-dire le Parlement, peut l'abroger, et j'ai la confiance que si vous me nommez, les plus acharnés d'entre nos ennemis verront bientôt la nécessité de repousser un obstacle qui empêche l'êlu du peuple de faire son devoir envers son roi et son pays.

Par le serment exigé aujourd'hui, il faut déclarer que le sacrifice de la messe et l'invocation de la bienheureuse vierge Marie et des autres saints sont des actes d'impiété et d'idolâtrie. Certes je ne consentirai jamais à souiller mon âme par un pareil serment. Je laisse cela à mon honorable adversaire, M. Vesey Fitz-Gerald. Il l'a déjà prêté, ce serment, et il vous demande aujourd'hui vos votes pour le prêter encore. Electeurs du comté de Clare, choisissez entre moi, qui ai en horreur un tel blasphème, et M. Fitz-Gerald, qui l'a déjà répété vingt fois. Envoyez-moi au Parlement, et je vous certifie que ce serment sacrilège sera bientôt aboli.

En vain M. Fitz-Gerald, qui jouissait de quelque popularité, parla des services de ses ancêtres et invoqua la mémoire de son père, qui était sur son lit de mort. Les électeurs catholiques auraient cru en quelque sorte commettre un péché mortel en ne votant pas pour leur cher Daniel. Un incident dramatique vint raffermir leur sentiment. La veille du jour où le serment devait être fermé, un prêtre s'avance, monte sur les hustings, demande le silence et prononce ces paroles: « Irlandais, mes frères, un catholique impie a eu le malheur de voter pour Fitz-Gerald. (Honte! honte! s'écrie le peuple indigné.) Silence! reprend l'orateur avec sévérité, l'indignation des hommes est faible auprès de la colère de Dieu! Le doigt du Tout-Puissant l'a puni: je vous annonce qu'il vient d'être foudroyé par l'apoplexie. Une prière pour son âme! » Aussitôt la foule s'incline, s'agenouille, et invoque la miséricorde céleste pour l'âme du malheureux qui a voté en faveur de Fitz-Gerald.

Le lendemain, O'Connell était déclaré *dûment élu*, et il entonnait l'hymne de la délivrance en remerciant les électeurs:

« Les hommes de Clare savent que la seule base de la liberté est la religion. Ils ont triomphé, parce que la voix qui s'éleva pour la patrie avait d'abord exhalé sa prière au Seigneur. Maintenant des chants de liberté se font entendre dans nos vastes campagnes; ces sons parcourent les vallées; ils remplissent les collines; ils murmurent dans les ondes de nos fleuves, et nos torrents, avec leur voix de tonnerre, crient aux échos de nos montagnes: l'Irlande est libre! »

Mais comment le député de Clare forcera-t-il l'entrée du Parlement?

Le résultat de l'élection de Clare décida la question d'émancipation. Le Parlement, les ministres, le Roi lui-même, jurèrent, malgré leurs répugnances, proclamer les sujets catholiques égaux aux autres citoyens. Le duc de Wellington et sir Robert Peel ont justifié devant les Chambres la mesure dont ils prirent l'initiative (1829) en invoquant les *circonstances de l'élection de Clare*. Ce n'est donc pas exagérer la portée de cet événement de dire qu'il a déterminé l'émancipation.

Après son élection, O'Connell se rendit aussitôt au Parlement. L'habile légiste soutenait qu'il devait être admis à la Chambre en prêtant seulement un serment de fidélité au trône, quoiqu'en repoussant les parties de la formule ordinaire qui blessaient sa conscience comme catholique. Cette prétention souleva des débats passionnés. Le point de droit fut soumis aux plus éminents juristes d'Angleterre. Un des membres distingués du barreau de Londres, M. Butler, soutint l'opinion d'O'Connell. L'autorité des tribunaux fut invoquée. La fin de la session arriva que la question n'avait pas été résolue encore. L'attitude de l'Irlande irritée devenait chaque jour plus menaçante. L'êlu du peuple la parcourait en triomphateur et en roi. Il avait atteint cette apogée de gloire, où il s'est maintenu le reste de sa vie, avant même d'entrer dans la carrière au terme de laquelle les autres hommes trouvent la réputation et la gloire qu'ils ambitionnent.

Le Gouvernement craignait une insurrection si l'êlu de Clare n'eût pas été admis par la Chambre des Communes. L'Irlande était bien résolue, et la population de l'Angleterre répondait à ses sympathies. L'enthousiasme des Irlandais allait même jusqu'à entraîner les troupes envoyées pour intimider les agitateurs. Les soldats, en présence de l'enthousiasme du peuple, se souvinrent qu'ils étaient sortis de ses rangs, et, en dépit des ordres de leurs chefs, eux aussi unirent leurs voix aux acclamations populaires; les troupes firent entendre des hurrahs en l'honneur du député de Clare. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le Ministère subit la loi de la nécessité. A l'ouverture de la session de 1829, il présenta le *catholic relief bill*, qui fut adopté par les deux Chambres. Il fallut faire violence au Roi, qui ne consentit à signer le bill que parce que ses ministres lui montraient la guerre civile à la veille d'éclater. L'acte d'émancipation reçut la sanction royale le 13 avril 1829, et le 15 mai O'Connell était présenté à la Chambre des Communes comme député de Clare. *A continuer.*

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie Française a tenu le 23 juillet sa séance publique annuelle. M. de Tocqueville, directeur, occupait le fauteuil de la présidence.

Les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant; 1<sup>o</sup> Rapport du secrétaire perpétuel sur les concours; 2<sup>o</sup> annonce des prix proposés pour 1843, 1849 et 1850; 3<sup>o</sup> lectures de la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie; ou discours de M. le directeur sur les prix de vertu.

L'Académie avait remis au concours, pour sujet du prix de poésie à dé-

cerner en 1847 la *Découverte de la vapeur*. Le prix a été décerné à M. Amédée Pommier.

Les prix destinés aux actes de vertu ont été ainsi décernés:

Un prix de 5,000 francs, avec médaille d'or. Cinq prix 2,000 francs:

Les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs ont été ainsi répartis:

Un prix de 3,000 fr. à M. Eugène Cauchy, auteur d'un ouvrage intitulé: *Du Duel considéré dans ses origines et dans l'état des mœurs*.

Un prix de 3,000 fr. à M. Cornenin, auteur d'un ouvrage intitulé: *Entretiens de village*.

Une médaille de 2,500 fr. à M. Brizeaux, auteur d'un ouvrage intitulé: *Les Bristons*.

Une médaille de 2,000 fr. à M. Ozanneux, auteur de *Histoire de France, depuis l'origine de la nation jusqu'au règne de Louis-Philippe Ier*.

Une médaille de 2,000 fr. à M. Jules Sandeau, auteur d'un roman intitulé: *Madeleine*.

Une médaille de 1,500 fr. à Mme. Guinard, auteur d'un recueil intitulé: *Poésies du foyer*.

Une médaille de 1,500 fr. à Mme. Achille Comte, auteur d'un ouvrage intitulé: *Sagesse et bon cœur*.

Une récompense de 1,500 fr. à Mme. Laverpillière, auteur d'un recueil de poésies intitulé: *Etudes poétiques*.

L'Académie avait proposé, pour 1847, un prix de 5,000 fr., pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité, ou des littérateurs modernes étrangers, qui auraient paru dans le cours des deux années précédentes.

L'Académie a décerné:

Un prix de 1,500 fr. à M. Morceau, pour la traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

Un prix de 1,500 fr. à M. Th. Hersart de La Villemarqué, pour la traduction des *Œuvres complètes de Tacite*.

Le premier prix extraordinaire, fondé par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France, demeura décerné à M. Augustin-Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé: *Considérations sur l'histoire de France et Récits des temps mérovingiens*; le second à M. Bazin, auteur de l'ouvrage intitulé *Histoire de France sous Louis XIII*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix d'éloquence, qui sera décerné en 1848, l'*Eloge d'Amyot*. Le prix sera une médaille d'or de 2,000 fr.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie pour 1847 l'*Académie ou la Civilisation conquérante*. Ce prix n'ayant pas été donné, le même sujet est remis au concours pour l'année 1848. Le prix sera une médaille d'or de 2,000 fr.

#### DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX ET DES COURONNES.

FAITE DANS LE PENSIONNAT DES RELIGIEUSES DU SACRÉ CŒUR.

A St. Jacques de l'Aschigan le 6 août 1847.

Distinctions honorifiques.—1<sup>er</sup> médaillon et 1<sup>er</sup> ruban de mérite, Melle Marguerite Richard, 2<sup>d</sup> ruban, Melle Edwige Barrette, 3<sup>e</sup>. Melles. Domitille Thibodeau et Céline Barrette, 4<sup>e</sup>. Melle Vitaline Forest. Accessit, Melles Rosalie Guyon et Louise Des Rochers.

Ruban d'aspirante.—Melle Marguerite Martin et Caroline Barrette. Prix du 1<sup>er</sup> ordre communs à toutes les classes.—Prix de succès, Melle Rosalie Martin. 1<sup>er</sup> acc. Melle D. Thibodeau, 2<sup>d</sup> Melle Céline Barrette.

Prix du 1<sup>er</sup> ordre particuliers à chaque classe.—Prix d'application.—3<sup>e</sup> classe française, Melle Rosalie Martin, 4<sup>e</sup> cl. franç. Melle Céline Barrette. 1<sup>er</sup> acc. Melle Marguerite Richard, 2<sup>d</sup> Melle Rosalie Guyon. 5<sup>e</sup> cl. franç. prix Melle Edwige Barrette. 1<sup>er</sup> acc.—Melles M. Martin et Caroline Barrette.

Prix du 2<sup>d</sup> ordre particuliers à chaque classe.—Tous les prix de la 3<sup>e</sup> classe ont été mérités par Melle Rosalie Martin.

Prix de grammaire.—4<sup>e</sup> cl. franç., pr. Melle D. Thibodeau. 1<sup>er</sup> acc. Melles Céline Barrette et Onézime Lesage, 2<sup>d</sup> Melle Marie Brunelle.

Prix de composition.—Melles R. Martin et D. Thibodeau. Acc. Melles M. Richard et Céline Barrette.

Prix d'histoire.—4<sup>e</sup> cl. franç., pr. Melle Onézime Lesage. Acc. Melle D. Thibodeau.

Prix de lecture.—4<sup>e</sup> cl. franç., pr. Melle Lucie Gauthier. Acc. Melles Louise Desrochers et O. Lesage.—5<sup>e</sup> cl. franç., pr. Melles Virginie Foucher et Marguerite Martin. 1<sup>er</sup> acc. Melles Elisabeth Forest et Lucie Marion, 2<sup>d</sup> Melle Cézarine Granger.

Classe anglaise.—1<sup>er</sup> pr. d'application à l'anglais, Melle Abigail Young, 2<sup>d</sup> Melle Lucie Gauthier. Acc. Melles Rosalie Martin et O. Lesage. 3<sup>e</sup> pr. Melle Marie Brunelle. 1<sup>er</sup> acc. Melles C. Barrette et Hermine Demers, 2<sup>d</sup> acc. Melle Virginie Foucher.

Prix particuliers aux différents cours.—Prix d'instruction religieux.—Premier cours, pr. Melle R. Martin. 1<sup>er</sup> acc. Melles M. Richard, D. Thibodeau et L. Desrochers. 2<sup>d</sup> cours, pr. Melle Elisabeth Forest. Acc. Melle V. Foucher.

Prix de géographie.—1<sup>er</sup> cours, pr. Melle R. Martin. 1<sup>er</sup> acc. Melles